



Commune de PFULGRIESHEIM
Séance du 25 mai 2018

Membres présents : M. le Maire, André JACOB, Mme et Mrs les Adjointes au Maire, Claude AFFOLTER, Liliane BAUER, Gérard DURINGER, Mmes et Mrs les conseillers municipaux, Marie-Madeleine MARTIN, Paul LOSSEL, Corinne ZEISSLOFF, Jean-Marc HENNIG, Bertrand MEYER, Christian SCHNEIDER, Sébastien DURST, Michèle MEHN, Elodie ROTH

Absentes excusées : Mmes Anne-Laure LEYDET, Stéphanie MICHEL, conseillères municipales

Le procès-verbal de la séance du 20 avril 2018 est adopté.

1. PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : ADOPTION DU PLAN DES BATIMENTS REMARQUABLES A PROTEGER

Le Maire rappelle que dans le cadre de l'élaboration du PLUi, il est permis d'identifier des immeubles bâtis à protéger pour des motifs d'ordre architectural (art. L 151-19 du Code de l'Urbanisme). Depuis le mois de janvier, une réflexion est engagée au sein de l'assemblée pour sauvegarder les corps de ferme, les porches, les maisons alsaciennes à colombages remarquables qui font partie de l'identité du village tout en permettant l'évolution de ce bâti grâce à des règles d'urbanisme adaptées. En effet, le document d'urbanisme actuel tout en imposant l'obligation d'obtenir un permis de démolir ne prévoit que des dispositions très générales et insuffisamment explicites pour s'opposer à une construction nouvelle qui dénoterait dans le bâti environnant (art. 11.1 du règlement pour les zones urbaines). Dans l'optique de recenser l'ensemble des bâtiments à protéger, la commune a reçu le soutien de l'Association de Sauvegarde de la Maison Alsacienne qui a fait un premier repérage sur plan, complété ce soir en séance du conseil municipal. Après discussions, le plan définitif du bâti urbain à protéger est adopté et arrêté par l'assemblée.

Il s'ensuit que dès l'entrée en vigueur du futur PLUi (en décembre 2019), les prescriptions suivantes s'appliqueront sur le patrimoine bâti. Avec un type 2 de protection, la destruction est interdite, mais le bâtiment peut faire l'objet de tous types de travaux à condition que son aspect général et notamment la façade sur rue soit préservée. Avec un type 3 de protection, le bâtiment peut être démoli, mais en cas de reconstruction, celle-ci doit être soit à l'identique, soit s'inscrire dans la volumétrie, la hauteur et l'implantation initiale. Des adaptations limitées peuvent toutefois être admises dès lors qu'elles ne remettent pas en cause la morphologie initiale de la construction et garantissent l'intégration paysagère du projet dans le bâti environnant.

2. CONTOURNEMENT OUEST DE STRASBOURG : SUITES DONNEES AUX OBSERVATIONS FORMULEES LORS DE L'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LES BASSINS DE RETENTION DES EAUX PLUVIALES PREVUS AU PROJET

Sur ce point, le conseil municipal a déjà émis un avis défavorable sur le dossier d'autorisation unique soumis à enquête publique du 4 avril au 17 mai lors de la séance du 20 avril dernier ; avis complété par un courrier complémentaire du 11 mai 2018 joint au registre d'enquête publique ayant mis en évidence l'étude hydraulique réalisée par la commune en juin 2010 sur la base du débit centennal du cours d'eau Le Leisbach pour définir avec certitude la zone inondable sur le secteur du projet de lotissement du Levant. S'appuyant sur ces éléments, la commune a demandé que le dimensionnement des bassins de rétention le long de l'autoroute de contournement Ouest de Strasbourg soit fait d'après les relevés des crues centennales. Une réunion sur cette thématique est, par ailleurs, prévue le 31 mai en Préfecture avec le concessionnaire ARCOS, les Maires des communes du SIVOM, les services de la DDT, le SDEA et le Sous-Préfet de Saverne. Pour mémoire, copies de la délibération du 20 avril et du courrier du 11 mai seront transmis aux conseillers. L'avis de la commission d'enquête publique est attendu avant l'été.

Le Maire rend compte ensuite de la réunion du 16 mai 2018 qui s'est tenue à l'initiative du Conseil Départemental au sujet de la création des itinéraires cyclables en lien avec les aménagements du COS ; réunion qui a permis de définir les emprises de la piste à créer entre Pfulgriesheim et Lampertheim, le long de la RD 64, côté Nord, et de celle en direction de Stutzheim-Offenheim dans la continuité de la rue de Truchtersheim, côté Sud, rejoignant l'ouvrage de franchissement au-dessous de l'autoroute du Contournement Ouest de Strasbourg.

3. CREATION DE LOCAUX D'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE L'ECOLE MATERNELLE : CHOIX DU BUREAU D'ETUDES POUR LA MISSION DE DIAGNOSTIC STRUCTURE

Ce point est présenté par la secrétaire de Mairie à partir du tableau d'analyse de trois offres pour une mission de diagnostic structure reçues suite à la consultation du 28 mars 2018 faite à la demande du bureau en charge de l'étude de faisabilité du projet pour vérifier la solidité des structures du bâtiment école maternelle-salle des fêtes. Le projet consiste en d'importants travaux de réhabilitation des locaux de l'école maternelle portés par la Commune et en la création d'un étage supplémentaire dédié à un nouvel accueil périscolaire au-dessus de la salle du bar, porté par la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland. Pour ce faire, un certain nombre de prérequis doivent être validés, la solidité des fondations et des structures porteuses (béton et bois), notamment pour le rajout du niveau supplémentaire et la pose d'une nouvelle toiture sur l'école maternelle.

Compte-tenu des offres reçues comme suit :

Société SIB de Wolfisheim	8 400 € TTC incluant une étude de sol et des sondages géotechniques à un prix négocié avec la Société FONDASOL pour 3 360 € TTC,
Société MHI de Strasbourg	7 200 € TTC, sondages géotechniques non compris, à réaliser le cas échéant, par un prestataire extérieur à l'issue d'une nouvelle consultation à engager,
Société Volumes et Images	7 560 € TTC, hors sondages géotechniques, comme ce qui précède,

le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre la plus complète de la Société SIB dont l'offre intègre l'étude de sol et les sondages géotechniques pour connaître la nature du sol et l'état des fondations existantes du bâtiment. Si ces prestations sont pas nécessaires, elles pourront être défactuées du coût de revient de la mission. La délibération correspondante est annexée au présent compte-rendu.

4. PIEZOMETRE : FORAGE NON OPERATIONNEL

Suite à un aléa de chantier le forage du piézomètre de surveillance de la nappe phréatique aux abords du Club House n'est pas utilisable (cf PV du 20 avril 2018). Il a été convenu en réunion du 18 mai avec les services du SDEA que le puits sera rebouché avec du gravier et du ciment et qu'un nouveau forage sera réalisé à 2 ou 3 m du précédent emplacement. Dans ces conditions, M. le Maire a proposé, en accord avec le SDEA, de négocier directement avec le foreur pour faire réaliser un puits élargi avec un tubage 160/180 mm, propre à l'usage du SDEA pour les prélèvements d'eau et adapté aux besoins de la commune pour l'arrosage du terrain de football. Le surcoût lié à l'élargissement du puits sera pris en charge directement par la commune si un accord financier est trouvé avec le foreur.

5. TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Remplacement du tableau électrique du Club House

Le coût de cette nouvelle installation a pu être affiné suite à une consultation qui a permis d'obtenir trois devis comme suit :

- Electricité ROTH de Lampertheim	17 526.22 € TTC
- Electricité ILLER de Molsheim	7 412.88 € TTC
- Jac'Elec à Wingsheim-les-quatre bans	7 686.00 € TTC

Le conseil municipal décide de retenir l'offre de la Société Jac'Elec qui a déjà travaillé pour le compte de la commune et à la satisfaction générale. Le coût définitif des travaux électriques pour le bâtiment Club House s'établit donc à 16 000 € TTC environ, avec la création d'un nouveau branchement électrique d'une puissance supérieure à 36 kVA sur la ligne BT longeant la RD 31 vers l'exploitation avicole LOSSEL et la rénovation des équipements électriques internes du Club House. A l'occasion de ces travaux, le réseau électrique en aérien sera déposé entre le n° 35 rue Principale et le Club House.

Acquisition d'un nouveau radar

Le fonctionnement du radar dans la rue de Lampertheim n'est pas optimal malgré différents réglages. Il s'allume avec du retard au moment même où le véhicule arrive à sa hauteur. Compte-tenu de ces dysfonctionnements, le devis validé en séance du 20 avril dernier pour l'acquisition d'un radar à poser sur mât d'éclairage public dans la rue Principale RD 31 vers Griesheim n'a pas encore été notifié à la Société ROTH Electricité de Lampertheim. Après discussions, le conseil municipal valide l'achat de ce matériel.

Aménagement de la partie basse du cimetière communal

Ce projet maintes fois repoussé a été inscrit au budget primitif 2018 avec une enveloppe budgétaire de 80 000 €. Il prévoit l'aménagement de la partie basse du cimetière avec la création d'emplacements réservés pour un colombarium ou des tombes à urnes, des tombes simples ou doubles et des commodités (bancs, fontaine, espace vert). Une sortie pourra être organisée dans différents cimetières locaux afin d'apporter une aide à la décision. En attendant, des équipements cinéraires vont être présentés par la Société CIMTEA le 31 mai 2018 en Mairie dont il sera rendu compte lors de la prochaine séance du conseil municipal. Le Maire annonce que ce projet ne recevra aucune subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux de 2018.

Acquisition de bancs pour le terrain de pétanque

Suite à la remise en état du terrain de pétanque, l'installation de bancs ou de troncs d'arbre a été envisagée afin que l'endroit puisse devenir un lieu de rassemblement notamment pour les membres du Club des aînés qui voudraient s'essayer à cette activité. Une offre promotionnelle de la société Direct Urbain pour l'achat de trois bancs en fonte à six lames à 730 € TTC répond aux besoins et est acceptée par l'assemblée.

Infiltrations d'eau en provenance de la toiture de l'école maternelle

Deux devis pour des travaux de reprise d'étanchéité avec pose de panneaux bitumineux sur la toiture de l'école maternelle ont été demandés auprès des Sociétés JD Toiture de Wiwersheim et Pierre Garnier Toiture à Niederhausbergen. M. Gérard DURINGER, Adjoint au Maire, qui a été présent sur place avec les gérants des entreprises, explique qu'il n'y aura aucune garantie de résultat suite à ces travaux étant donné que la couverture est poreuse en plusieurs endroits. Dans ces conditions, il est décidé pour l'instant de ne remplacer que les dalles tâchées par l'humidité dans les faux plafonds des deux salles de classe (cf PV du 20 avril 2018).

6. BIC DE JUILLET

Le compte-rendu de la commission BIC qui s'est tenue le 15 mai 2018 a été transmis à tous les conseillers municipaux. Les articles sont à remettre en Mairie pour le 8 juin 2018 pour une date de parution du numéro au 14 juillet 2018. Le Maire propose d'envisager la refonte de la maquette et d'engager le cas échéant une nouvelle consultation auprès d'autres sociétés spécialisées dans la conception et l'édition de supports de communication.

7. SEANCE DE VACCINATION DU 11 JUIN 2018 à 19 H 30 CONTRE LA DIPHTERIE, LE TETANOS ET LA POLIOMYELITIS

La séance de vaccination publique a été annoncée par tract distribué à chaque foyer (brève n° 66 de mai). Des convocations individuelles seront adressées d'office aux enfants de 6 ans, de 11 à 13 ans et aux adultes de 25 ans ainsi qu'à toute personne inscrite au fichier vaccinal de la commune susceptible de bénéficier d'un rappel.

8. DIVERS

Différents points sont développés :

- Les travaux de remplacement de deux radiateurs sur la tribune de l'Eglise sont en cours. La discussion porte sur le choix des nouveaux luminaires, les trois appliques de la tribune devant être remplacées par un rail avec quatre spots orientables. M. Claude AFFOLTER, Adjoint au Maire, suit ce dossier.
- La date de la prochaine réunion de la Commission communale des Impôts directs est programmée mercredi 4 juillet 2018 à 19 H 30.
- L'extension du réseau gazier dans la rue des Lilas et la rue de la Colline est terminée. Elle dessert les propriétés sises 1 rue des Lilas, 27, 26, 25, 24, 22, 21, 20, 18, 17, 16, 14, 13, 7, 9, 11, 15, 19, 23 et 7 rue de la Colline.
- Dans un jardin privatif au 2 rue du Levant, un arbre a été sectionné de telle sorte qu'une partie du tronc forme une passerelle au-dessus du cours d'eau et qu'un embâcle s'est formé dans le ruisseau en raison d'un amas de branches. Après discussion, il sera envoyé un courrier au Syndic de l'immeuble du 2 rue du Levant pour demander l'enlèvement du tronc d'arbre et de l'embâcle dans les meilleurs délais.
- Le traditionnel concert de la fête des mères donné par l'Harmonie Concordia de Pfulgriesheim soutenue cette année par le chœur Pluricanto aura lieu le samedi 26 mai 2018 à la salle des fêtes.
- Un feu de la Saint Jean est organisé samedi soir 16 juin par l'Association Sportive de Pfulgriesheim (ASP) au stade municipal.
- Mme Michèle MEHN annonce la tenue d'un rallye sur le ban communal le dimanche 3 juin 2018 organisé par l'Earl MEHN.

TOUR DE TABLE

M. Claude AFFOLTER signale deux acacias qui dépérissent rue d'Offenheim au-delà du lotissement du Muhlrain, la présence d'un véhicule en stationnement gênant devant la propriété du 11 rue de la Moutarde (M. Arnaud SIPP), et invite les conseillers à participer à la soirée du 16 juin 2018 de l'ASP.

M. Sébastien DURST rappelle l'urgence de faire procéder à l'entretien de la toiture-terrace végétalisée de l'école élémentaire et demande qu'un nettoyage régulier des buses soit fait dans le fossé de la rue d'Offenheim et ailleurs afin de drainer correctement les eaux de ruissellement.

M. Paul LOSSEL confirme qu'il faut faire de même avec les grilles d'évacuation des eaux pluviales qui peuvent très facilement être bouchées par des feuilles et des débris de branche. En ce qui concerne la problématique des coulées de boue, il annonce avoir procédé, au printemps, à l'enherbement d'une partie des parcelles agricoles à l'arrière des terrains des 18 et 20 rue du Langgarten. Il fait observer que le revêtement du chemin menant aux ateliers du SIVOM la Souffel est abimé (présence de nids de poules) et que du gravier s'est accumulé sur les bas-côtés. M. le Maire propose à M. LOSSEL de réaliser et de facturer une prestation d'entretien de ce chemin.

M. Paul LOSSEL fait aussi remarquer que des constructions de murets ont été faites condamnant l'entrée des cours dans lesquelles il n'est plus possible de stationner de véhicules. Ces transformations sont préjudiciables et aggravent la problématique du stationnement illégal sur le domaine public.

Mme Corinne ZEISSLOFF souhaiterait que les projets de pistes cyclables vers Lampertheim et Stutzheim-Offenheim avancent un peu plus vite.

Mme Marie-Madeleine MARTIN signale que les détecteurs de présence dans les toilettes et le couloir de l'école élémentaires ne fonctionnent pas correctement ce qui fait que la lumière est allumée jour et nuit. Il sera fait appel à la société ROTH Electricité de Lampertheim.

M. Gérard DURINGER signale que le sentier de la place des Bleuets vers la rue des Champs doit être débroussaillé. La consigne sera transmise aux agents du SIVOM.

La séance est levée à 11 heures.